



HAL
open science

Une formation en urbanisme sans institut, and so what ? Réflexion à partir d'un éternel horizon nantais

Hélène Dang vu, Laurent Devisme

► To cite this version:

Hélène Dang vu, Laurent Devisme. Une formation en urbanisme sans institut, and so what ? Réflexion à partir d'un éternel horizon nantais. *Territoire en mouvement. Revue de Géographie et d'Aménagement*, 2018, 39-40, 10.4000/tem.4661 . hal-02426685

HAL Id: hal-02426685

<https://hal.science/hal-02426685v1>

Submitted on 25 May 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License

Une formation en urbanisme sans institut, *and so what* ?

Réflexion à partir d'un éternel horizon nantais

A learning program in Urban Planning but no Institute, so what?

Consideration from an eternal horizon in Nantes

Hélène Dang Vu

MCF en aménagement-urbanisme

Université Paris Est Marne-la-Vallée - Ecole d'urbanisme de Paris, Lab'Urba,

Bâtiment Bienvenue - plot A, 14-20 boulevard Newton, Cité Descartes Champs-sur-Marne,

77454 Marne-La-Vallée Cedex 2

helene.dangvu@u-pem.fr

Laurent Devisme

Professeur d'études urbaines et urbanisme

Ensa Nantes, UMR AAU,

6 quai François Mitterrand, BP 16202 - 44262 Nantes cedex 2 -

laurent.devisme@crenau.archi.fr

Résumé

Nantes, un laboratoire d'expérimentations de la fabrique urbaine en France ? Pourtant, nul institut d'urbanisme ici, mais un master en urbanisme et aménagement co-porté par des acteurs académiques et praticiens de l'université et de l'école d'architecture. Régulièrement envisagé, l'institut demeure un éternel horizon jamais concrétisé. Anomalie ou jeu à la nantaise ? C'est la question posée par deux enseignants-chercheurs, eux-mêmes acteurs des formations en urbanisme. Ils racontent une histoire singulière qui, ce faisant, soulève les tensions particulières aux formations en urbanisme et permet – puisqu'il demeure un horizon – de s'interroger sur ce que pourrait être un institut d'urbanisme idéal.

Mots-clés : Institut d'urbanisme, formation, champ d'action, projet, inter-disciplinarité

Abstract :

Nantes, an experimental laboratory for urban fabric in France? However, there is no urban planning institution, but a master's degree, which is co-handled by academic actors and

practitioners from the university and the school of architecture. Often contemplated, the institution remains an ever-lasting horizon that is never granted a concrete form. Anomaly or Nantes' game (*jeu à la nantaise*)? That is the question asked by two professors-researchers, actors in urban planning training themselves. They tell a singular story, which thus addresses the specific tensions of urban planning training and invites us – as it is a horizon – to ask ourselves what could be an ideal urban planning institution.

Key-words: urban institute, learning program, project, interdisciplinarity

Introduction : Enjeux d'une réflexivité pédagogique

Nantes est l'une des métropoles françaises qui, depuis plus de 20 ans, fait parler d'elle. « L'effet côte Ouest », campagne de communication du début des années 1990, serait devenu tangible. La presse généraliste positionne régulièrement Nantes en tête de ses palmarès, lui reconnaissant une « qualité de vie », un dynamisme économique et culturel. Depuis le lancement de l'aventure de l'île de Nantes, elle est identifiée comme un laboratoire du projet urbain (Devisme *et al.*, 2009). L'un des principaux acteurs de ce laboratoire a été lauréat du grand prix de l'urbanisme en 2010¹, signant cette reconnaissance (Théry, Masbouni, 2010). Au-delà, pour ce qui concerne les différentes politiques publiques, l'hypothèse d'une ville-modèle est consistante². En même temps, depuis quelques années, Nantes apparaît aussi comme un site d'interrogation et de contestation de la modernité planificatrice, avec le combat emblématique de la Zone A Défendre (ZAD) de Notre Dame des Landes dont les opposants sont sortis victorieux suite à la décision du Conseil des ministres du mercredi 17 Janvier 2018, date probablement historique pour ce qui concerne l'aménagement du territoire en France.

N'est-il pas paradoxal, dans un tel contexte, que Nantes ne se soit pas dotée d'un institut d'urbanisme ? Comment expliquer une telle anomalie et que penser de cette situation ? Le champ de l'urbanisme n'est pourtant pas absent. Loin de là. Il est par contre très éclaté dans des établissements et composantes disciplinaires multiples, ce qui le rend fragile. La formation d'urbanisme labélisée APERAU est portée par la faculté de Droit, l'institut de géographie (IGARUN) et l'école d'architecture (ENSA Nantes). Cette formation a plus de 30 ans, côtoyée depuis près de 20 ans par l'un de nous et 10 ans pour l'autre. Tantôt compagnons de route, enseignants impliqués ou responsables de formation, nous sommes des acteurs autant que des

¹ Laurent Théry, Grand prix de l'urbanisme 2010.

² Elle est mise à l'épreuve dans le cadre d'un séminaire abrité par la MSH Ange Guépin, co-organisé par L. Devisme et R. Epstein, intitulé « circulation des modèles urbains, entre local et global » et qui a permis, en 2016-2017 d'interroger le label « french tech », la politique des mobilités douces et la gestion de la diversité. D'autres thématiques sont mises sur le grill en 2017-2018. Cf. http://www.msh.univ-nantes.fr/73382857/0/fiche___article/

témoins, dans une position de marginaux sécants ou d'organiseurs d'emplois du temps. L'une émarge à l'institut de géographie (avant de rejoindre un institut d'urbanisme parisien à la rentrée 2017-2018), l'autre à l'école d'architecture. Mais nos travaux de recherche³ sont clairement dominés par des questions posées par l'urbanisme (nous sommes tous deux issus d'un institut) et notre enseignement relève très largement de ce champ.

Avec une vue informée, dans un récit « de l'intérieur » certes mais qui n'exclut pas la critique, il nous semble utile d'écrire l'histoire récente de cette formation en urbanisme, née à Nantes en 1985, date de création du conseil européen des urbanistes par ailleurs. Mais il est tout aussi important de retracer l'histoire de projets de structuration interdisciplinaire non aboutis. Alors que de nombreux instituts d'urbanisme se sont créés en France depuis les années 1960 (sans oublier le rôle pionnier de l'Institut d'Urbanisme de l'Université de Paris (IUUP)), une telle institutionnalisation n'a jamais eu lieu à Nantes. Le jeu à la nantaise, tellement collectif, n'aurait donc pas besoin d'une telle structuration ?

L'hypothèse est de faire de cette situation (une anomalie par rapport aux normes en cours d'établissement dans un milieu universitaire), un miroir grossissant de quelques caractéristiques de la formation à ce champ d'action et de réflexion en France.

Après avoir incarné et qualifié cette formation (section 1 – il s'agit notamment d'interroger la place importante du droit pendant une première période, qui s'estompe ensuite sans disparaître), nous revenons sur un étendard / un implicite et / ou un impensé d'une pluridisciplinarité énoncée comme fondatrice⁴ (section 2 – avec la constante d'un recrutement tripartite entre architecture, géographie et droit-sciences politiques) en retenant quelques tensions qui traversent ce champ pédagogique. C'est probablement l'occasion, moment conclusif et

³ Dang Vu H., 2015, « Pourquoi les universités transforment-elles la ville ? », *Les annales de la recherche urbaine*, n°109, mars, pp. 28-43 ; Dang Vu H., 2014, « Rendre Rome aux piétons ? Enjeux, acteurs et conflits autour de la pedonalizzazione du centre historique » in Delpirou A., Passalacqua A. (Dir.), *Rome par tous les moyens. Évolutions urbaines et mobilité, XXe-XXIe siècles*, Collection de l'École française de Rome, pp. 97-112.

Devisme, L., 2016, « Les formes technico-politiques de la stratégie métropolitaine : l'exemple de la métropole nantaise » in G. Novarina, D. Lebras et al, *Métropoles en construction*, Berger-Levrault, pp 243-256 ; Devisme, L., 2015, « Figures urbanistiques en régime prospectif. Pour une critique des pouvoirs de l'évocation », *Articulo - Journal of Urban Research* [Online], Special issue 7 | 2015, Online since 13 July 2015, URL : <http://articulo.revues.org/2731> ; DOI : 10.4000/articulo.2731

⁴ Le terme de discipline est ici employé au sens de cadre référentiel dans le monde académique, pour un ensemble de savoirs qui articulent un objet, une méthode et un programme ; ce qui sous-entend la croyance en une « division du travail scientifique » fondée sur la cohérence et la complémentarité des savoirs (Fabiani 2006). Si certains auteurs considèrent que l'urbanisme est une discipline en soi, tournée vers l'action, ce n'est pas le postulat, à Nantes, des fondateurs de la formation en urbanisme, et ceux qui l'ont animée ensuite n'en ont pas fait un combat non plus. Nous parlerons donc plus facilement ici de « champ » au singulier et de disciplines au pluriel, qui permettent des combinaisons multiples depuis la pluridisciplinarité jusqu'à la transdisciplinarité (Mangueneau 2010).

prospectif, de dessiner ce que serait pour nous un institut d'urbanisme idéal ! A moins que la structuration institutionnelle ne soit précisément plus un idéal...

1. Trente ans de formation à l'urbanisme à Nantes

Il est utile d'entrer d'abord dans un récit raisonné d'une formation qui a trente ans, à partir d'une chronique qui s'établit entre des individus qui ont construit et traversé la formation, des institutions qui la contrôlent et la bordent, et des problèmes d'action publique qui en donnent le sens. Nous rencontrons certes un problème archivistique de l'histoire récente : plus on est proche, plus l'écriture est difficile et délicate, mais nous sommes conscients que nous ne pouvons faire autrement que rédiger des comptes rendus risqués et que nous ne sommes pas à la fenêtre ou au balcon (Latour, 2006).

1.1 Un moment et ses hommes : des juristes pragmatiques en poissons-pilotes

En 1985, la municipalité nantaise est de droite. Au niveau national, l'administration centrale se réorganise, Jean-Pierre Duport dirige la direction de l'architecture, de l'urbanisme et du paysage⁵. Un an plus tard apparaît la discipline du génie urbain⁶.

Le point de départ de la formation nantaise tient à la force de l'implication locale d'un petit groupe d'enseignants, tantôt au sein de la SEM Atlanpole (Daniel Péneau), tantôt du côté de l'association Nantes la Bleue (Jean-Pierre Peyon) ou encore dans une trajectoire issue de l'Organisation régionale d'études de l'aire métropolitaine (OREAM) Nantes-Saint-Nazaire (Philippe Le Pichon). Le juriste André-Hubert Mesnard n'est pas encore élu local mais il fait assurément partie du noyau dur avec Jean Renard, géographe spécialiste de la grande région urbaine nantaise. Du côté de l'architecture, on trouve rapidement Yves Steff, Jean Lemoine et Daniel Pinson, contactés par les universitaires pour compléter une formation qui se veut également professionnelle. Les engagements publics ou para-professionnels ne sont pas neutres et expliquent pour partie l'enjeu d'une formation à la pratique de l'urbanisme, l'aménagement et le développement local. Le rôle d'André-Hubert Mesnard peut être spécifié, dans la mesure

⁵ Lire, par exemple, son portrait dans la revue Urbanisme <https://www.urbanisme.fr/la-fabrique-du-mouvement/invites-385>

⁶ Martinand Claude (1986), « Le Génie urbain (rapport au ministre de l'Équipement, du Logement, de l'Aménagement du territoire et des Transports) », Paris : *la Documentation française*, 304 p.

où l'impulsion semble bien venir de ce côté⁷. Juriste à Reims (où est créé l'institut d'Aménagement des Territoires, d'Environnement et d'Urbanisme (IATEUR) en 1971) il y côtoie son fondateur, le géographe Roger Brunet. Recruté à Paris-Assas, il a pour collègues Yves Prats et François D'Arcy, tous deux juristes concernés par des problématiques qui touchent à la participation citoyenne, au pouvoir local, au contentieux de l'urbanisme⁸. Nommé en 1983 professeur à Nantes, il y retrouve Yves Prats qui est doyen de la faculté de droit. Dans la décennie qui précède, un réseau a beaucoup compté pour que se structurent ensuite des enseignements en urbanisme. Il s'agit du Groupe universitaire de recherche en droit de l'urbanisme et de l'aménagement (GURDUA). Ce réseau a permis de cultiver des affinités électives entre enseignants, notamment sur les sites de Reims, Aix-en-Provence, Grenoble et Nantes. Il propose un modèle pédagogique alternatif à l'enseignement magistral et reposant sur des cas pédagogiques « *qui veulent s'efforcer de substituer à l'enseignement magistral une démarche inductive et participative à partir du traitement de cas construits sur des dossiers administratifs ou contentieux* » (Tanguy in Hélin et al., 2000, p. 17). Yves Jégouzo est également à Nantes. Il est l'auteur en 1980 avec Yves Pittard, d'un *Droit de l'urbanisme*, dictionnaire pratique en 1980. Il fondera plus tard – en 1996 - le groupe d'intérêt public de recherche sur les institutions et le droit de l'aménagement, l'urbanisme et l'habitat (GRIDAUH). Yves Pittard est maître de conférences et avocat ; Yann Tanguy sera président de l'Université de Nantes. Membres du GURDUA, ils partagent un goût pour la question de la pratique urbanistique et se trouvent quelque peu en marge de l'académie, du moins telle qu'elle se définit à l'époque dans les départements universitaires de droit.

Les juristes prennent contact avec des géographes, inspirés par le modèle rémois qui visait une formation pluridisciplinaire associant sciences humaines, sciences naturelles, sciences de l'ingénieur et interventions de professionnels. Il s'agit alors d'abord, chronologiquement, de la rencontre avec Jean Renard, directeur de l'Institut de géographie et d'aménagement de Nantes (IGARUN) puis de Jean-Pierre Peyon. L'enjeu de structurer un enseignement en urbanisme s'oriente rapidement vers un DESS, marqué par une visée professionnelle. A Reims, le démarrage de l'institut passe par le portage d'un Diplôme Universitaire transformé en DESS en 1975. Dans la hiérarchie universitaire, c'est un diplôme moins valorisé que les Diplômes d'Etudes Approfondies (DEA), mais l'Université de Nantes l'accepte tout de même dans sa carte de formation. La perception des acteurs territoriaux par ces acteurs universitaires n'est pas

⁷ Ce qu'a permis un entretien à son domicile en Mai 2017.

⁸ Tous deux sont passés par le Centre de recherche sur le politique, l'administration et le territoire (CERAT) de Grenoble, autre laboratoire urbain.

très favorable : la ville soutient surtout les écoles d'ingénieurs et de commerce, l'urbanisme n'entre pas dans ses priorités. Dès le DESS créé, les universitaires font appel à des architectes, en l'occurrence Yves Steff, Jean Lemoine et Daniel Péneau, enseignants du projet à l'école d'architecture et également praticiens en exercice libéral ou en société d'économie mixte (SEM). L'optique pluridisciplinaire doit ainsi s'entendre dans une acception extra-universitaire. Elle est toujours rappelée par l'équipe et se traduit dans une règle stricte des trois tiers (pour le recrutement des étudiants comme pour les heures effectuées par les enseignants). D'autres DESS se mettent en place dans la période au sein de la faculté de droit (droit social, droit de la construction, droit des affaires). Quant au droit de l'urbanisme, il croise certes avec les politiques publiques mais il semble qu'il y ait régulièrement débat à la faculté quant à la place des politistes⁹. L'enjeu de l'obtention du label APERAU¹⁰ pour la formation nantaise s'est en tous cas trouvé en continuité logique avec l'objectif initialement poursuivi par le GURDUA. Cet appui que peut apporter un réseau porte d'autant plus que le soutien local n'est donc pas évident.

Lorsqu'est posée la question de la possibilité d'une forme d'institut dans cette période, il semble qu'elle ait connue deux possibles préfigurations concrètes, à la fois dans un bâtiment du Bas Chantenay (site de la carrière de la Meuse à Nantes, bâtiment Cap44 aujourd'hui interrogé dans son devenir et sa possible patrimonialisation), puis dans l'ex-bâtiment de direction des chantiers Dubigeon. Que l'enjeu s'incarne dans la question d'une localisation et d'opportunités immobilières montre que la question n'est pas spécifiquement organisationnelle, mais qu'elle passe d'abord par un « tiers-lieu » qui se situe hors campus. Mais ce sont d'autres formes fédératives qui se sont imposées à Nantes, qu'il s'agisse de l'institut des matériaux (1988), de la Maison des Sciences de l'homme (MSH) Ange Guépin (1993) ou bien de l'Institut d'Etudes Avancées plus récemment (2004). Ces deux derniers lieux ont été mis en place par Alain Supiot, professeur à l'Université de Nantes avant de rejoindre le Collège de France en 2012.

Le DESS « Aménagement, urbanisme, environnement, collectivités locales » se met en place à l'automne 1985 et draine rapidement entre 25 et 30 étudiants par an, sélectionnés par les trois composantes, chacune selon les disciplines initiales de formation des étudiants.

⁹ Et « une concurrence non avouée avec les politologues purs » comme le dit André-Hubert Mesnard en entretien aujourd'hui

¹⁰ L'Association pour la promotion de l'enseignement en aménagement et urbanisme (APERAU), créée en 1984, a rédigé une charte et soumet les formations candidates à un examen pour obtenir ce label en réseau (<https://www.aperau.org/la-qualite-des-formations.html>)

Cette histoire ramassée montre le rôle important d'universitaires en décalage avec l'académisme, l'absence de rapport significatif avec la collectivité locale (sauf pour les architectes qui arrivent dans un second temps) et une visée plus opérationnelle que de l'ordre de la recherche. En effet, la section 24 du Conseil national des universités (CNU) intitulée « aménagement de l'espace/urbanisme », demeure peu structurante dans le système nantais : les enseignants-chercheurs impliqués dans la formation en urbanisme à Nantes sont engagés dans des laboratoires distincts qui s'inscrivent eux-mêmes - à l'exception du laboratoire de sciences sociales de l'école d'architecture (désormais recomposé et fusionné) - dans la discipline de la composante.

Cette situation a deux conséquences : d'une part, les thèses de doctorat, défendues et portées par les laboratoires sont, dans une très grande majorité, inscrites dans des disciplines classiques (même si la double inscription dans la discipline de la composante et dans la section 24, est parfois observée)¹¹; d'autre part, les enseignants chercheurs de la section 24 sont minoritaires voire parfois absents dans les comités de sélection qui renouvellent le corps des enseignants-chercheurs (notamment en faculté de Droit). Et c'est bien logique puisque ces comités ont pour fonction de recruter des collègues selon les besoins des composantes et des laboratoires et non pour un seul master interdisciplinaire ! Difficile dans ce contexte de défendre, développer et plus loin d'institutionnaliser le champ de l'urbanisme, en tant que discipline. Cela sous-entend donc que chaque discipline apporte des savoirs, des méthodes et des programmes à l'enseignement et à la recherche dans le champ de l'urbanisme et que ce champ d'action est bien un objet de sa discipline. Selon cette conception, l'urbanisme est bien un champ partagé par différentes disciplines et non une discipline en elle-même¹².

Des changements au début des années 2000 interviennent comme plusieurs départs à la retraite et pas toujours les moyens d'assurer la continuité quand un pilier est plus impliqué que les autres (et cela évolue dans le temps entre les facultés de droit, de géographie et l'école d'architecture). On voit ici que la stabilité des programmes dépend d'un minimum de solidarité, à la fois intellectuelle et institutionnelle afin qu'un départ soit anticipé, compensé et que l'on ne puisse jamais identifier une formation à un individu. Il y a aussi des continuités quant à des

¹¹ Et certes, plusieurs enseignants-chercheurs de l'école d'architecture sont issus d'un doctorat en aménagement – urbanisme, mais leur tutelle (Ministère de la Culture) ne permet pas une gestion de leur carrière par le CNU.

¹² Il va sans dire que cette conception n'est clairement pas celle défendue par les membres de la section 24 du CNU, ni celle que nous défendons individuellement, en tant qu'enseignants-chercheurs. Nous nous définissons tous deux comme des acteurs des formations et de la recherche en urbanisme et considérons la singularité de ce champ d'actions et de réflexions de par l'ensemble des références, des questionnements et des méthodes qu'il mobilise.

spécialités ou des prises en charge particulières : une ingénieure de recherche qui coordonne un voyage de rentrée dans une ville de l'ouest de la France, un enseignant qui coordonne le voyage en Europe, par ailleurs professionnellement investi dans l'organisation de voyages professionnels, un spécialiste du droit de l'environnement ou des outils financiers des collectivités locales ; un spécialiste des questions portuaires ou encore de l'accessibilité... Sans nous attarder sur ces continuités, disons qu'elles contribuent à colorer un enseignement à visée professionnelle grand ouvert sur les problématiques territoriales : le master « villes et territoires, politiques et pratiques de l'urbanisme » qui délivre la mention « urbanisme et aménagement » est toujours resté généraliste dans son énoncé et sa portée déclarée.

1.2 Un aperçu des contenus, généralistes et « orientés projet »

En 2002, les trois composantes de la formation sont nommées « espace », « projet » et « règles » avec des cours spécifiques à chacune d'entre elles, ce qui a été abandonné ensuite, signe d'une plus grande intégration des contenus. Notons la présence, pendant longtemps, d'un « cours d'informatique » posant bien la question de l'adéquation entre les finalités de la formation, les contenus et les outils dont la maîtrise apparaît rapidement indispensable. Certes, cette question se retrouve dans l'ensemble des formations universitaires mais avec ici quelques spécificités liées à la question de l'outillage présidant aux compétences de transformation spatiale. Aujourd'hui, les discussions portent plutôt sur les types d'apport nécessaires des outils numériques et les choix de formation aux logiciels suivant la culture disciplinaire : le système d'information géographique (SIG) n'est certes pas le logiciel de conception assistée par ordinateur (CAO) : Photoshop, Autocad, Sketchup, Qgis n'ont pas les mêmes finalités mais de quoi a-t-on donc besoin et comment prioriser ?

En 2005-2006, la réforme des diplômes est passée et c'est la première année d'existence du Master 2 Villes et Territoires (M2VT) succédant, *mutatis mutandis* au DESS. On peut d'abord donner la couleur d'un programme de formation que l'on peut considérer comme relativement standard d'une formation en urbanisme. En l'occurrence, 4 UE structurent l'enseignement¹³, dont 3 sont présentes au premier semestre : « L'histoire urbaine et les théories de l'urbanisme » livre à la fois des fondamentaux en mode magistral et un TD visant à constituer, sur plusieurs années, un observatoire de la ville et de l'évolution de ses formes ; « Dynamiques et recompositions contemporaines des territoires » relève d'une tonalité plutôt géographique et

¹³ Nous documentons ici la structuration jusqu'en 2017-2018, rentrée à partir de laquelle se déploient deux années de master.

politique. On y trouve des apports croisant avec les grandes thématiques des études urbaines ; il en va de même pour « Aménagement et développement durable des territoires » qui associe aussi bien des cours sur l’habitat, la politique de la Ville, que sur le développement économique, la mobilité ou le patrimoine... Cette UE est quelque peu fourre-tout mais elle est issue de compromis nombreux entre des contenus qui semblent indispensables aux enseignants. Le deuxième semestre est moins chargé en cours, avec une seule UE - « urbanisme opérationnel » - qui associe procédures urbaines, mise en œuvre juridique et financière des projets, évaluation et des TD relatifs à la conduite de projet et au contentieux de l’urbanisme. L’opérationnalité revient ici à une place plus forte des juristes et surtout des architectes.

Un certain nombre de dispositifs de formation se sont stabilisés dans le temps et relèvent de l’ordinaire d’une discipline marquée par sa professionnalité : le voyage d’études initial (dans le Grand Ouest, de Brest à Toulouse !), le voyage d’études « une ville en Europe », le stage individuel et son prolongement dans le mémoire, l’atelier collectif (avec cette fameuse partition entre analyse-diagnostic et projet sur laquelle nous reviendrons), le séminaire «tendances et perspectives », organisé par les étudiants en conclusion de leur année et qui permet à la fois de donner une visibilité à la formation et d’initier les étudiants à l’organisation d’un temps professionnel et scientifique, colloque hybride bien connu des urbanistes¹⁴... Le stage est obligatoire et d’au-moins 3 mois (entre 3 et 5 mois à la fin de l’année universitaire du master 2). Il est validé par la soutenance d’un mémoire dont la teneur est souvent délicate, associant les qualités du rapport de stage et du mémoire de recherche dans un même document. C’est aux étudiants qu’il revient de trouver la structure d’accueil du stage, tantôt publique, tantôt privée. Bureau d’études, agence d’architecture, Ville, agence d’urbanisme, communauté de communes ou d’agglomération, bailleur social, aménageur sont les principaux hébergeurs et l’on retrouve souvent une continuité entre la discipline originelle des étudiants et le lieu d’exercice du stage. En poussant un peu, on retrouve une partition qui n’avait pas échappé à Pierre George en 1965 : « *L’opposition entre le secteur privé, qui offre de multiples formes de spéculation – et garantit la possibilité d’opérations hautement lucratives – et le secteur public, qui implique l’insertion dans une grille indiciaire liée à un profil de carrière statutaire, joue au détriment de l’attrait de la profession d’urbaniste de la part de jeunes gens à qui leur formation professionnelle donne la possibilité de choisir l’architecture* » (George, 1965, p.735).

¹⁴ Au vu du champ de pratiques que recouvre l’urbanisme, l’association d’expressions professionnelles et universitaires est recherchée dans bien des colloques et journées d’études. C’est une caractéristique de plusieurs revues comme Urbanisme ou encore Pouvoirs locaux, à la charnière entre les mondes de l’action et de la réflexion.

L'existence de quelques spécificités nantaises peut être soulignée. Ainsi, l'association nantaise d'aménagement et d'urbanisme (l'ANAU), gouvernée par les étudiants, est organisée en différentes commissions (réseau, voyage, colloque). Elle aide à l'intégration des promotions et permet la gestion financière pour le défraiement des étudiants dans le cadre des ateliers collectifs qu'ils réalisent. Alors que la formation ne se fait que sur une (grosse) année, elle parvient à se renouveler et organiser un dialogue avec les enseignants de la formation. Du côté thématique, deux caractéristiques subsistent sur un temps long, liées au local : la question portuaire d'une part, et l'analyse des ambiances d'autre part, en lien avec une composante locale de l'UMR Ambiances Architectures Urbanités (AAU).

Enfin, la maquette pédagogique de 2010 montre que la question de l'aménagement des territoires ruraux s'est estompée et que les thématiques du durable et de la gouvernance ont fait leur entrée dans les intitulés. Air du temps certes qui cache parfois des reconductions pédagogiques... On peut finalement noter la volonté collective de former à la diversité des métiers de l'urbanisme, une approche pluridisciplinaire et généraliste, une confrontation à la pratique. A l'heure des référentiels de compétences (Huchette *et al.* 2018), la formation met en avant d'une part, l'analyse et la prospective d'autre part, la conception urbaine et la production d'opérations. L'orientation projet est probablement plus marquée à Nantes qu'ailleurs, c'est la marque de la présence de l'école d'architecture. Une autre caractéristique tient à une certaine porosité entre les mondes enseignants et professionnels qui se traduit aussi par la saisie d'opportunités pour organiser des conférences, des ateliers, des occasions de collaboration. Ainsi, récemment, un partenariat a-t-il été instauré entre la formation et l'observatoire de la ville de la fondation Bouygues Immobilier.

Cette succincte histoire des contenus recoupe celle d'autres formations en urbanisme, rejoignant ainsi les traits des principales maquettes pédagogiques globalement peu renseignées dans les articles analytiques (Pouyer, Frébault, 2006 ; Micheau, 2010 ; Scherrer, 2010 ; Buyck *et al.*, 2017). Si les travaux à cet égard ne sont pas très abondants, on rencontre plus facilement des hagiographies institutionnelles réalisées à l'occasion des anniversaires des instituts¹⁵.

Retenons parmi les spécificités nantaises : le maintien du trépied disciplinaire sans volonté ou réussite d'un projet d'intégration sous forme d'institut, à la différence de Rennes récemment

¹⁵ Dans ce contexte, l'article récent de Guillaume Faburel, bien qu'à discuter, est certainement salutaire car il rend compte des débats (ou craintes ?) fréquents dans les formations en urbanisme, sur le risque de leur évolution processualiste et managériale, au détriment de leur portée critique (Faburel, 2017). C'est du moins sur la base de cette analyse, que l'article annonce - sans prendre le temps de l'explicitier- le projet de l'Ecole Urbaine de Lyon.

par exemple ; un nombre assez élevé d'intervenants mais un noyau dur autour de codirecteurs de la formation ; la continuité du travail avec certains commanditaires d'ateliers ; l'implication d'enseignants-chercheurs sur la place locale et sur un temps assez long (via la revue *Place Publique* ou la négociation de contrats de recherche dans le cadre de POPSU ou encore via des commandes professionnelles pour les architectes...) qui peut faire d'eux des passeurs entre univers académiques et professionnels.

1.3 Un institut de la ville pour éternel horizon ? Retour vers le futur

Du temps des fondateurs du DESS, l'opportunité est soulevée et un projet s'engage, insuffisamment soutenu par l'institution universitaire elle-même et par les pouvoirs locaux. Du côté universitaire, c'est en effet la MSH Ange Guépin qui est créée et le président de l'Université de Nantes, issu des juristes, n'est pas en bonne position pour porter un institut qui pourrait apparaître comme *pro domo*. Les pouvoirs locaux sont clairement tirés vers d'autres spécialités (commerce et ingénierie) et l'urbanisme se joue dans les années 1990 en dehors des lieux de formation et de recherche.

Après une évaluation stimulante de la formation par l'APERAU en 2008, l'horizon d'un institut apparaît à nouveau au début des années 2010. Il permettrait de consolider une approche interdisciplinaire, d'abriter une formation en deux ans. Il manque alors probablement d'impulsion en interne, notamment un porteur susceptible de mener à bien le projet, et les trois composantes se neutralisent plus qu'autre chose. En outre, c'est bien une fédération de recherche dédiée à l'étude de l'environnement urbain, l'Institut de recherche en sciences et techniques de la ville (IRSTV) qui s'est installé dans le paysage nantais, créée en 2006 par Gérard Hégron, alors directeur du laboratoire CERMA¹⁶. Certes très marqué par les sciences de l'ingénieur, et se superposant en partie aux travaux des laboratoires qu'il fédère, la mise en place de cet institut a créé quelques effets d'aubaine pour des chercheurs en sciences humaines et sociales, même si leur association a souvent été de façade ou de courte durée. Cet institut a de fait été soutenu par les collectivités territoriales, à l'exemple de l'implication de Nantes Métropole pour l'évaluation de son Plan de Déplacement Urbain. Un tel contexte n'a pas

¹⁶ Le CERMA, Centre de recherche méthodologique d'architecture, créé en 1971, était spécialisé dans les approches méthodologiques et numériques de l'environnement construit. Il a fusionné en 2015 avec le LAUA, laboratoire Langages, Actions Urbaines, pour devenir le CRENAU, le Centre de Recherche Nantais Architectures Urbanités, l'actuel laboratoire de l'ENSA Nantes.

favorisé l'émergence d'un projet clair d'institut de la ville ou d'urbanisme qui devait, de toute façon, ménager de nombreuses territorialités et prérogatives existantes.

En 2013, une nouvelle occasion s'est présentée, reprenant en partie les termes du problème. La politique des dispositifs Recherche, Formation, Innovation (RFI), soutenue par la Région des Pays de la Loire, est une occasion de réactualiser le projet. Deux constats peuvent être partagés : une faible visibilité du site nantais dans le champ de l'urbanisme, aux échelles nationale et internationale, et un risque de marginalisation dans le contexte national de reconfiguration de l'enseignement supérieur et de la recherche qui met en avant les sites parisiens et lyonnais. L'École d'Urbanisme de Paris (EUP) et l'Institut des Mondes Urbains (IMU) drainent en effet d'importants financements dédiés, augmentant encore la visibilité de ces pôles déjà établis. Alors qu'un effet de label APERAU a été recherché et obtenu à Rennes peu de temps auparavant, il semble que l'occasion donnée par la politique des RFI ne soit pas à négliger. L'équipe pédagogique met alors en avant trois enjeux : la labellisation de formations existantes (le M2VT mais aussi le M2 STEU – Sciences et Techniques des Environnements Urbains, co-accrédité par deux écoles d'ingénieurs et l'école d'architecture) avec, notamment, des enjeux du côté de la formation continue ; une plateforme de coordination / animation événementielle sur les questions urbaines ; une interface pour le développement de la recherche action. Le feu vert est donné du côté de la présidence de l'Université comme du côté de la direction de l'école d'architecture. Dans un tel contexte, la Région mandate un cabinet de conseil, CMI Stratégies, intervenu pour d'autres RFI thématiques afin d'établir une étude de définition d'un RFI Ville. Certes nombreux sont les RFI déjà mis en place, mais l'étude montre tout le potentiel de celui-ci qui s'oriente, pour finir, sur l'enjeu de « la ville ressource et résiliente ». Le consultant mandaté par la Région sonde différents acteurs territoriaux et universitaires, le projet avance mais lentement¹⁷... Jusqu'à ne plus donner signe de vie. Les élections régionales approchent et la droite élue ne poursuit pas cette politique. Le diagnostic ainsi posé en novembre 2015 est resté lettre morte.

Entre temps, un projet de chaire Ville, à l'échelle de l'Alliance Centrale-Audencia-Ensa Nantes¹⁸ a également échoué. Même si le recul est encore insuffisant concernant ces tentatives avortées, trois points nous semblent intéressants à soulever. D'abord une compétition entre structures qui n'a pas fonctionné comme émulation mais plutôt en stabilisation - neutralisation des acteurs, sur fond de développement fort d'acteurs privés de l'enseignement supérieur venus

¹⁷ Notons l'argument-slogan du cabinet : « dénouer les problématiques complexes est un art »...

¹⁸ L'Alliance est une association entre l'école d'ingénieur, l'école de commerce et l'école d'architecture de Nantes.

constituer ou consolider des coopérations avec les acteurs publics, comme l'école de management avec les écoles d'ingénieur et d'architecture ou encore l'école de design Nantes Atlantique avec l'Université et Nantes Métropole. Un deuxième point revient au flottement continu des anticipations en termes de structuration de l'échelle régionale (rapprochements anticipés entre les régions Pays de la Loire et Bretagne qui finalement resteront dans leur périmètre au moment de la réforme territoriale en 2016 ; hésitations sur les stratégies de collaboration ou de fusion...). Enfin et surtout, à l'échelle des individus, le nombre d'heures passées à de telles préfigurations a porté un coup à ce niveau d'organisation. Tout compte fait, la préparation concrète d'une maquette pédagogique dans le courant de l'année 2016-2017 a été plus intéressante et a mobilisé des énergies de manière plus tangible. L'échec de projets inter-institutionnels a clairement réorienté les désirs de transformation des uns et des autres, cherchant alors des attracteurs ailleurs : des réseaux de recherche, la mutation sur d'autres postes, un investissement plus soutenu dans des projets de recherche...

2. Une, deux, trois disciplines...

Aujourd'hui comme un pied de nez à cette impossibilité d'institut d'urbanisme, le trépied disciplinaire est devenu la marque de fabrique du master : « pas d'institut ? *And so what ?* ». Ce sont deux établissements, trois composantes, trois disciplines, pour une même formation. Cette originalité mérite d'être commentée. Car si la filiation entre la géographie et l'urbanisme est assez fréquente en France, le partenariat des trois composantes est pour le moins singulier.

L'implication d'abord de l'ENSA Nantes n'est pas qu'un mot. Elle est à la fois institutionnelle (puisqu'elle cofinance un tiers de la formation), matérielle (l'école met à disposition toute l'année une salle dédiée au Master) et pédagogique (les enseignants de l'école d'architecture assurent un tiers des enseignants de la formation). Quant au portage de la formation par la faculté de Droit et de Sciences politiques, il est aujourd'hui plutôt minoritaire (avec l'IUAR d'Aix-en-Provence) dans le paysage français des formations à l'urbanisme. Il y a là une contradiction évidente car la discipline y est bien sûr fondamentale ; le droit a même largement participé à faire entrer l'urbanisme dans le champ scientifique. Jean-Pierre Gaudin (1989) rappelait que pendant l'entre-deux guerres, époque d'affirmation d'un urbanisme de plan, « *presque tous les tenants de l'urbanisme attend[ai]ent l'avènement d'une science urbanistique, la découverte des lois d'engendrement des villes du passé devant conduire à de meilleures démarches prévisionnelles pour l'avenir. (...) A l'Ecole des hautes études urbaines (EHEU) on entrepren[ait] ainsi d'associer des sommités de l'enseignement universitaire du*

droit, de l'économie et de la géographie, en particulier au conseil d'orientation de l'organisme et au comité de rédaction de la revue sœur, La Vie urbaine ». Deux décennies de critiques des instruments de l'urbanisme de plan, en faveur d'un urbanisme de projets (Pinson 2009) n'ont certainement pas été sans effet sur cette marginalisation relative du droit dans la formation des urbanistes. Les enseignants-chercheurs juristes sont, quoi qu'il en soit, assez peu représentés dans le réseau au moins francophone des formations. De ce fait, il n'est pas étonnant que le droit soit peu défendu dans les contenus pédagogiques, du moins peu intégré et trop souvent présenté comme un enseignement technique. Rappelons qu'au sein de la discipline, le droit de l'urbanisme reste mal valorisé. Difficile, dans ces conditions, de renforcer les rangs d'enseignants-chercheurs juristes - urbanistes (ou urbanistes-juristes !).

Cette association insolite des trois composantes et surtout l'absence d'institut d'urbanisme sont tout à la fois la cause et la conséquence d'une approche pluri -et non inter- disciplinaire de l'urbanisme. Laquelle pluridisciplinarité se décline, à Nantes, selon les trois plans complémentaires évoqués par Pierre Merlin : « *le contenu de l'enseignement, le recrutement du corps enseignant, les origines disciplinaires des étudiants* » (Merlin, 1991, p.120). La pluridisciplinarité est même ici montée en principe fondateur et structurant de la formation : trois composantes pour trois disciplines, qui doivent être représentées de façons équivalentes dans la formation. L'égalité entre ces trois composantes est d'ailleurs souvent perçue par les collègues comme une tension nécessaire à la bonne représentation des différentes sensibilités et approches de l'urbanisme – ce qui peut être vu par d'autres comme une conception un peu trop tranquille de la chose. La maquette pédagogique est conçue tout entière selon cette approche en triptyque. Les espaces pédagogiques du projet (dans le cadre des ateliers notamment) ainsi que les voyages sont les principaux espaces d'intégration de ces différents contenus.

Derrière cette attention réside un postulat évident : les architectes n'abordent pas l'urbanisme sous le même angle que les géographes et que les juristes. Si le postulat est incontestable, le fait de le poser en principe n'est pas sans risque, car il peut avoir pour effet d'*invisibiliser* l'urbanisme en tant que champ propre. L'urbanisme devient une enveloppe dans laquelle des sensibilités diverses s'expriment ; politesse des relations entre les savoirs certes mais au détriment de choix clairs et d'une priorisation de contenus qui puisse s'appuyer sur une épistémologie de la discipline, à défaut de théories de la pratique à son égard¹⁹. On peut

¹⁹ Renvoyons à cet égard au stimulant dossier Théories / pratiques de la revue *Urbanisme* en Mai-Juin 2010 (n°372)

considérer le Master Villes et Territoires (MVT) comme un lieu de rencontres d'étudiants et d'enseignants de cultures disciplinaires différentes.

En même temps, cette absence d'institut constitue une vraie difficulté pour promouvoir des thèses en urbanisme : comment, par exemple, obtenir des contrats doctoraux localement sans composante pour les défendre ? La situation périphérique de l'urbanisme dans les composantes disciplinaires qui portent le MVT est un sérieux frein au financement de thèses en urbanisme par l'Ecole doctorale, qui privilégie plutôt les « grosses » composantes et les disciplines stabilisées. Les thèses qui ont récemment été soutenues en urbanisme – ou le seront prochainement – sont surtout montées en convention industrielle de formation par la recherche (CIFRE), belle occasion de montrer leur portée pour les sciences sociales²⁰.

Une approche pluraliste de l'urbanisme, certes, mais que l'on peut juger paresseuse car relevant beaucoup plus de la juxtaposition que de la confrontation débouchant sur une composition. Cela soulève donc bien des questions et rend compte d'au moins quatre tensions propres au champ.

2.1 Quelle composition de la pluralité ?

Si presque toutes les disciplines peuvent, à la limite, participer à la pratique et à la connaissance de la ville, elles n'occupent pas toutes une place équivalente dans le champ. Au minimum, la question mérite d'être posée et l'on peut dessiner trois centralités possibles : l'une occupée par les sciences de l'ingénieur, une autre par les sciences humaines et sociales, et une dernière par les pratiques qui sont attachées à la conception et aux arts (architecture, paysage, design). A Nantes, le portage institutionnel indique une approche de l'urbanisme centrée à la fois sur le pôle des sciences humaines et sociales et celui de la conception. De fait, le projet prend une place importante dans la formation. Il faut cependant se méfier de cet apparent compartimentage disciplinaire. Les enseignants ne sont par exemple pas toujours les représentants disciplinaires de leur composante, en particulier à l'école d'architecture où sont recrutés sociologues, historiens, mais aussi géographes. Quant à la faculté de Droit de l'Université de Nantes, il ne faut pas oublier qu'elle est aussi la faculté des sciences politiques ; il est donc bien naturel de trouver des enseignants-chercheurs politistes dans l'équipe pédagogique du master. Si la formation a donc pour piliers les trois disciplines désignées par son portage institutionnel, bien d'autres savoirs disciplinaires, notamment la sociologie, y sont délivrés pour constituer un

²⁰ Cf. Devisme L., 2018, « Les aventures insoupçonnées de la thèse en alternance », *Les Cahiers de la recherche architecturale urbaine et paysagère* [En ligne], Matériaux de la recherche, mis en ligne le 30 janvier 2018, consulté le 26 février 2018. URL : <http://journals.openedition.org/craup/370> ; DOI : 10.4000/craup.370

assemblage plus original que l'affichage du portage pluri-disciplinaire. Cette remarque est aussi valable pour les étudiants. Puisqu'au-delà du cœur de cible que sont les étudiants géographes, juristes et architectes, de nombreux étudiants ont suivi un premier cycle en histoire, sociologie, viennent éventuellement d'écoles d'ingénieurs, du paysage, auxquels s'ajoutent des étudiants en reprise d'étude et donc aux parcours très variés.

2.2 Alchimie entre disciplines ? Flou conceptuel ?

Aujourd'hui, le seul enseignement qui est sans équivoque et à coup sûr interdisciplinaire dans toutes les formations en urbanisme, demeure l'atelier : ici déployé sur l'ensemble de l'année du master 2 à partir de « commandes » énoncées par des partenaires professionnels publics de la formation, souvent suscitées par les enseignants eux-mêmes. C'est peu mais ce n'est pas rien. A Nantes, l'atelier est à la fois l'épine dorsale de la formation – il fédère l'équipe pédagogique et la promotion d'étudiants tandis qu'il rythme la formation du Semestre 3 au Semestre 4 – et la mise en pratique de cet urbanisme interdisciplinaire. Alors que les autres enseignements sont pour la plupart très marqués par l'appartenance disciplinaire des enseignants, les ateliers sont le seul moment où étudiants et enseignants-encadrants se posent en tant qu'urbanistes pour répondre à une question opérationnelle. De cette ambiguïté découle peut-être la difficulté rencontrée par les étudiants à mobiliser les enseignements théoriques dans le cadre d'exercices pratiques complexes.

Peut-on en effet se contenter d'un urbanisme pluridisciplinaire, soit une juxtaposition de connaissances, de méthodologies, d'identité de formateurs, de finalités et de modalités d'évaluation qui permettent d'appréhender la ville sous différentes facettes (et idéalement la plus exhaustive possible) ? S'ils sont nombreux à répondre par la négative et à défendre un urbanisme interdisciplinaire, il faut bien avouer que le flou persiste quant à la forme de cette alchimie entre les disciplines. Certains promeuvent l'interdisciplinarité radicale, c'est-à-dire entre les sciences exactes et les sciences humaines (Colombert *et. al*, 2012 ; Faucheux, Forest, 2007) – ce qui peut sous-entendre que les sciences sociales et humaines sont trop proches pour fonder une interdisciplinarité. D'autres rappellent que justement la difficulté de ce rapprochement de disciplines cousines réside dans cette fausse proximité, voire même qu'il faudrait qu'elle soit « focalisée » (Chareaudeau, 2010) ou restreinte (Lepetit, 1999) c'est-à-dire réduite à deux seules disciplines pour être correctement menée. Les construits disciplinaires méritent notamment d'être distingués car un même terme peut renvoyer à des références et

concepts très divergents. La non maîtrise des univers conceptuels pourrait amener à une confusion et un appauvrissement des analyses (Dupuy, Benguigui, 2015). Les étudiants ont assurément besoin d'être orientés en la matière (Gimat, Maulat, 2018).

Construite sur la base d'une pluridisciplinarité, la formation nantaise affiche l'ambition d'offrir une formation interdisciplinaire de l'urbanisme. C'est une ambiguïté manifeste, difficilement tenable tant les objectifs semblent peu conciliables. D'un côté, la formation doit acculturer des étudiants qui ne sont pas spécialistes des disciplines enseignées mais qui ont besoin de points de repère et de connaître les grands schèmes de pensées de l'urbanisme. De l'autre, elle doit permettre à des étudiants d'approfondir leurs connaissances dans leur discipline initiale. Il en résulte souvent un malaise partagé par les enseignants et les étudiants, du fait de la difficulté de trouver un entre-deux satisfaisant : l'explicitation des contenus de formation est alors insuffisante.

L'allongement de la formation nantaise à deux années de Master pourrait permettre d'atténuer cette ambiguïté au profit d'une interdisciplinarité plus franche de l'urbanisme. Toutefois, c'est un enjeu qui dépasse largement celui de la formation. Il renvoie plutôt à l'inconfortable situation de collègues qui se positionnent dans un entre deux, entre l'urbanisme et leurs disciplines : depuis la posture du géographe, sociologue, juriste dont les travaux interrogent les processus de transformation de la ville jusqu'à celle de l'urbaniste, de chercheurs en urbanisme et en études urbaines. C'est là une autre question sous-jacente posée par la conception composite de l'urbanisme et qui concerne l'essence même de celui-ci : doit-on parler au sujet de l'urbanisme, de sciences, de disciplines ou tout juste d'un champ d'analyses et de pratiques ? Bien sûr cette question doit être posée en dernier tant elle dépend des réponses apportées aux deux autres. La pluridisciplinarité conforte les disciplines alors que l'interdisciplinarité et la transdisciplinarité, davantage encore, (Maingueneau 2010), militent pour l'autonomisation de l'urbanisme en tant que discipline propre (Pinson 2004). Certains tentent encore la difficile synthèse, comme Daniel Pinson²¹ pour qui l'urbanisme est une discipline pluridisciplinaire.

2.3 « A quoi, et surtout comment forme-t-on ? »

C'est bien une question incontournable qui se pose à l'occasion de la refonte des maquettes pédagogiques, à Nantes comme ailleurs. La section France-Europe de l'APERAU a d'ailleurs

²¹ Cf. article de Daniel Pinson dans le présent numéro

lancé un groupe de travail sur le sujet en 2017, pour mieux faire valoir les diplômes universitaires en urbanisme et donc les qualités des diplômés – sans oublier son prolongement du côté de l’installation d’un titre d’urbaniste. Sans prévaloir des conclusions du groupe, sur la manière dont est enseigné l’urbanisme, on peut s’accorder sur le fait que ces formations cherchent à faire acquérir aux étudiants des compétences qui sont à la fois analytiques, normatives et projectives, grâce à la délivrance respective de cours magistraux (CM), de travaux dirigés sur des cas pratiques (TD) et d’ateliers de diagnostic et de projets. Bien sûr, on pourrait arguer le fait que ces distinctions formelles n’ont que peu d’importance en second cycle : la taille relativement réduite des promotions permet de mêler les formats d’enseignement. Et pourtant, elles traduisent des divergences d’approches et des valorisations différenciées des types d’enseignement entre composantes, là encore disciplinaires. Le poids variable des heures d’ateliers dans l’enveloppe globale des formations en est une illustration. Dans un institut d’urbanisme ou dans une école d’architecture, les ateliers mobilisent une part significative d’heures d’enseignement car ils sont une des formes essentielles de la pédagogie. Dans ces ateliers qui peuvent durer jusqu’à 8 mois et se concentrer sur 2 jours dans la semaine, les étudiants sont censés apprendre autant que pendant les cours en classe. Ils se confrontent aux contraintes opérationnelles, aux jeux d’acteurs, essayent de résoudre des problèmes territorialisés, en mobilisant des savoirs théoriquement sédimentés tout au long de leur formation. Leur auto-organisation est incontournable, l’implication des enseignants étant relativement faible par rapport à celle observable dans les écoles d’architecture.

Quand l’atelier n’est pas un format central de la pédagogie de la composante, comme c’est le cas en géographie et encore plus en droit, quand l’enseignement - roi reste le cours magistral, il devient difficile de justifier auprès des collègues, des composantes et de la direction des études de l’Université, les heures nécessaires à l’encadrement de cet exercice. Car, de fait, les ateliers ne mobilisent pas l’ensemble des enseignants, voire pour le droit encore une fois, une infime part. Pourtant, quiconque a encadré un atelier sait combien ce format pédagogique est chronophage, accaparant même en fin d’ateliers, que chaque atelier est différent et qu’en conséquence, il est difficile de réutiliser les matériels pédagogiques, les références spécifiques, d’une année à l’autre.

L’encadrement des travaux d’étudiants par les enseignants (de mémoires, de visites de terrain, de voyages d’étude, de workshops) n’est pas non plus comptabilisé de la même façon entre composantes d’une même université et surtout pas entre une université et une école d’architecture, occasionnant incompréhensions et frustrations réciproques. C’est une réalité très

prosaïque mais qui renvoie plus profondément à la façon dont ces enseignements sont considérés et hiérarchisés au sein des établissements et des composantes, des disciplines.

Paradoxe, cette hiérarchie n'est pas forcément celle opérée par les étudiants. A les écouter, ils semblent plutôt faire un classement inverse : très demandeurs de cours pratiques, de mises en situation, on s'étonne parfois de les voir évaluer la qualité des enseignements en fonction d'un présumé degré de « professionnalisation », ou mettre si peu à distance critique des commandes qu'ils s'empressent à traiter de la façon la plus standardisée et normée possible, en mode bureaux d'études ou apprentis consultants – c'est certes vrai dans bien d'autres secteurs de formation mais important à noter. Les enseignements théoriques sont trop souvent sous-utilisés dans ces travaux pratiques, ateliers et mêmes mémoires de fin d'étude. Il y a là de quoi s'interroger sur cette dissociation, qui renvoie certainement à nos façons (archaïques ?) de diffuser nos travaux scientifiques. Cela renvoie aussi à une méconnaissance par les étudiants des univers cognitifs des métiers, de ce que comportent la dimension subjective du travail, l'investissement du professionnel dans sa propre activité²². Ce n'est pas sans lien, enfin, avec un enseignement qui se fait bien trop souvent seul face aux étudiants et qui ne montre ainsi pas facilement la fabrique dialogique des contenus d'enseignement et de recherche.

2.4 Champ d'action et postures enseignantes

L'appétence des étudiants pour des « cours professionnels » pose une dernière question qui touche, cette fois, à notre place et posture en tant qu'enseignant dans ce champ d'action. Là encore la règle est à la diversité. Nous sommes un corps enseignant mixte aux degrés d'interconnaissances, d'interactions avec les milieux opérationnels très variés, depuis l'universitaire qui se consacre exclusivement à sa carrière académique jusqu'au praticien qui enseigne très partiellement à l'Université. Entre les deux, un éventail complet d'engagements professionnels se repère : ceux qui sont consultés de façon sporadique sur des sujets ou projets précis, ceux qui s'attachent à diffuser leurs travaux dans le cadre de conférences et de rapports à destination d'acteurs spécialisés, ceux qui, enfin, développent une activité libérale en tant qu'experts, en tant que praticiens, etc. Ces différentes situations traduisent des rapports variés

²² C'est du reste ce qui a motivé la mise en place d'un nouveau TD en M2 VT à la rentrée 2017-2018 et qui consiste à analyser les fonctionnements de l'aide à la décision en urbanisme en faisant réaliser des entretiens de type biographique par les étudiants auprès d'urbanistes de la région (coord. B. Chaudet, L. Devisme).

aux mondes de l'action mais surtout beaucoup d'ambiguïté, et des questions qui méritent au moins d'être formulées :

- Peut-on enseigner l'action sans pratiquer ?
- A l'inverse, l'indépendance des enseignants et chercheurs est-elle toujours garantie compte tenu de leurs rapports souvent très étroits avec les mondes de l'aménagement ?
- Quelle scientificité donner à nos recherches ? Quelles valeurs donner à nos prescriptions et analyses normatives lorsqu'elles sont à l'œuvre ?

Ces questions sont souvent déstabilisantes pour les étudiants qui peinent à mobiliser les enseignements dits « théoriques » dans leurs travaux pratiques. Comme si ces analyses étaient déconnectées d'une réalité concrète à laquelle les professionnels étaient confrontés. Faut-il nous considérer comme des urbanistes, de la même façon qu'on considère les expériences de recherche comme des expériences professionnelles, et qu'on ne fait plus la distinction entre parcours professionnel et parcours recherche ? Et peut-on décemment répondre par la négative à cette question ? Car si nous ne sommes pas urbanistes, quelle légitimité avons-nous à former ces futurs professionnels ? Etre en interaction tout en gardant une distance critique et éthique, être en contact avec ceux qui agissent quotidiennement alors que le temps de la recherche n'est pas celui de l'action, que nos carrières suivent des logiques académiques calquées sur les pratiques des sciences exactes... Voilà une posture d'entre-deux bien exigeante !

Conclusion : Les promesses d'un master d'urbanisme

En conclusion, trois enjeux, liés, nous semblent de nature à être partagés : ils relèvent de propositions pédagogiques, du rapport aux mondes professionnels et de l'articulation de différents media d'expression.

D'abord, du côté des innovations pédagogiques, nous avons la chance de nous situer dans un contexte à moindre dimension académique en ayant affaire à des étudiants curieux, de provenances disciplinaires variées et qui nous poussent à explorer, sur un mode panoramique, les ressources mobilisables pour qui s'intéresse à la ville en transformation. Ce point de départ est de nature à nous situer d'emblée dans un champ de débat dans lequel les controverses ne manquent pas. S'il faut dérouter l'idée initiale de l'urbaniste-thérapeute ou de l'application de recettes ou bonnes pratiques, c'est aussi pour montrer les vertus de l'hésitation, du doute et de la perplexité, obligeant à prendre le temps de comprendre, arpenter les territoires.

Les travaux de groupes sont bien sûr de belles occasions de produire ensemble des connaissances. L'une des difficultés est de montrer aux étudiants ce que peut produire une

dynamique de groupe dépassant les attributions identitaires initiales. Que l'on n'attende pas des juristes qu'ils fassent le point sur ce que dit le code de l'urbanisme, des architectes qu'ils dessinent dans la phase projet et des géographes qu'ils produisent des cartes ! Un collectif de travail peut tout de même faire mieux que ça. On trouve bien dans une formation en urbanisme, les promesses d'un redéploiement des savoirs d'action, l'occasion d'une discussion approfondie de l'aide à la décision, des prothèses de l'action publique. Dans la continuité, pourquoi ne pas concevoir et animer davantage de cours à plusieurs, sans avoir peur de se contredire, de montrer des désaccords (n'est-ce pas infantiliser les étudiants que de chercher à estomper nos divergences ?) pour, au contraire, embarquer les étudiants dans le débat ?

Cette plus grande liberté académique ne doit pas pour autant nous empêcher d'affirmer et même de revendiquer, le caractère universitaire des masters en urbanisme : il s'agit là d'un caractère distinctif fort par rapport aux nouvelles formations qui sont proposées dans des écoles professionnelles. C'est à la fois une spécificité, une valeur ajoutée et une exigence que de disposer de chercheurs de disciplines diverses pour former des étudiants à l'intelligence des systèmes d'acteurs, à la compréhension des processus et dynamiques complexes des territoires, tout en les accompagnant, -puisque nous sommes en urbanisme - à formuler des propositions qui visent la résolution de problèmes situés, dans une ambition du changement et des savoirs orientés pour l'action.

Poursuivons. On peut retenir, concernant les contenus et les méthodes l'enjeu de l'association des vecteurs de compréhension et d'expression, à l'image de ce que Becker peut préconiser lorsqu'il parcourt les différentes manières de parler de la société (Becker, 2009), mais aussi l'enjeu de donner le goût de l'enquête, de déciller les regards par rapport à l'immédiateté supposée de l'accès aux contenus : l'enseignement, ce n'est pas « donner des infos », ce n'est pas l'équivalent du personnage « double-clic » que met bien en scène Bruno Latour dans son enquête sur les formes d'existence (Latour, 2012), l'enjeu aussi de produire de la réflexion en commun, entre enseignants d'une part – ce qui est généralement rare – et avec les étudiants d'autre part.

Quelques propositions idéales de contenus peuvent aussi être énoncées. D'abord, le rôle des conflits et des affaires dans la fabrique urbaine semble tout-à-fait heuristique et didactique. Partir de ces cas permet de voir l'espace en actions, au prisme des controverses. Outre de permettre facilement l'élaboration de diagrammes d'acteurs, cette entrée revient à questionner

la spatialité sans essentialisme ni présentisme. Ensuite, l'enjeu de tracer le projet comme collectif d'énonciation et de réalisation est un incontournable d'un enseignement qui doit être réaliste et critique. C'est plutôt à partir d'une pensée par cas (Passeron, Revel, 2005) que peut se déployer un tel enseignement, afin de respecter le pragmatisme d'une démarche d'enquête, et précisément montrer les limites des approches strictement disciplinaires. Enfin, corollaire de cette proposition, une « critique urbanistique » est indispensable : quelles sont les conditions d'une analyse située de la fabrique urbaine associant une approche vécue, expérimentée des espaces édifiés ? Qu'est-ce qu'une visite sensible permet donc de dire de spécifique ? Mais aussi, symétriquement, question tout aussi importante, comment organiser une discussion sur les perspectives contrastées de la planification, à partir d'un corpus de textes qui ne manquent pas, au-moins dans le monde anglophone (Campbell, Fainstein, 1996-2003) mais aussi, plus récemment, dans le monde francophone (Gintrac, Giroud, 2014 ; Breux, Devisme, 2018) ?

L'horizon d'un institut d'études urbaines peut ainsi prendre de la consistance, en mettant en avant la variété des expressions possibles du phénomène urbain (discours, images, photographie, cinéma...). Il se trouve à Nantes qu'une revue urbaine de débats métropolitains existe depuis plus de 10 ans : *Place Publique* est une belle occasion de croiser le fer entre acteurs urbains et le vecteur d'une pensée vive sur les transformations des territoires. De manière convergente, la recherche dans nos domaines relève clairement du plein air que l'on peut défendre dans une période souvent difficile pour les sciences idéographiques. L'urbanisme peut apparaître comme un beau terrain de mise à l'épreuve des portées de ces disciplines et de leurs capacités à s'associer et se penser depuis leurs propres frontières.

Bibliographie

Auteurs multiple, 2010, Dossier « Théories / pratiques », *Urbanisme*, n°372, Mai-Juin.

BECKER, H.-S., 2009, *Comment parler de la société. Artistes, écrivains, chercheurs et représentations sociales*, Paris, La Découverte

BREUX, S., DEVISME, L., 2018, « Présence-absence des études urbaines en France : enjeux et perspectives », *Environnement urbain / urban environment* [en ligne], à paraître.

BUYCK, J., MARTIN, S., PREVOT, M., ROMANO, F., 2017, « Former à l'urbanisme par la recherche : l'expérience grenobloise de 1965 à 1975 », communication aux *petites assises pédagogiques*, Grenoble, Juin 2017. URL : <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-01735456>

CAMPBELL S., FAINSTEIN S., 1996-2003, *Planning theory*, second edition, Blackwell

COLOMBERT M., SALAGNAC J.-L., MORAND D., DIAB Y., 2012, « Le climat et la ville : la nécessité d'une recherche croisant les disciplines », *Vertigo - la revue électronique en sciences de l'environnement* [En ligne], Hors-série 12 |, mis en ligne le 04 mai 2012, consulté le 07 juillet 2017. URL : <http://vertigo.revues.org/11811> ; DOI : 10.4000/vertigo.11811

DUPUY G., BENGUIGUI L.-G., 2015, « Sciences urbaines : interdisciplinarités passive, naïve, transitive, offensive », in *Métropoles* [En ligne], 16, mis en ligne le 15 juin 2015, consulté le 20 juin 2017. URL : <http://metropoles.revues.org/5107>

CHARAUDEAU P., 2010, « Pour une interdisciplinarité "focalisée" dans les sciences humaines et sociales », in *Questions de Communication*, 17, pp. 195-222

CMI Consultants, 2015, Projet RFI « Ville ». Phases 1 et 2, restitution du diagnostic, 41 p.

DEVISME, L. (dir.), 2009, *Nantes, petite et grande fabrique urbaine*, Marseille, Parenthèses.

DEVISME L., 2018, « Les aventures insoupçonnées de la thèse en alternance », *Les Cahiers de la recherche architecturale urbaine et paysagère* [En ligne], Matériaux de la recherche, mis en ligne le 30 janvier 2018, consulté le 26 février 2018. URL : <http://journals.openedition.org/craup/370> ; DOI : 10.4000/craup.370

FABIANI J.-L., 2006, « A quoi sert la notion de discipline ? », in Boutier J., Passeron J.-C., Revel J. (dir.), *Qu'est-ce qu'une discipline ?*, Enquête, EHESS, p. 11-34

FABUREL, G., 2017, « Les formations universitaires en urbanisme en France : un nouveau gouvernement des corps (de métiers) », *Cybergeo : European Journal of Geography* [En ligne], Débats, Les métiers de la ville, mis en ligne le 30 juin 2017, URL : <http://journals.openedition.org/cybergeo/28473>

FAUCHEUX M., FOREST J. (dir.), 2007, *Les recherches en sciences humaines et sociales dans les écoles d'ingénieur*, Edition Petra, 185p.

GAUDIN J.-P., 1989, « La genèse de l'urbanisme de plan et la question de la modernisation politique », *Revue française de science politique*, n°3, pp. 296-313

GEORGE P., 1965, « Enseignement et recherche en urbanisme », *Annales de géographie*, vol. 74, n° 406, pp. 733-736.

GIMAT, M., MAULAT, J., 2018, « Quelle place pour la théorie dans le champ de l'aménagement et de l'urbanisme en France ? », *Environnement urbain / Urban Environment* [en ligne], à paraître.

GINTRAC C., GIROUD M., 2014, *Villes contestées. Pour une géographie critique de l'urbain*, Paris, Les prairies ordinaires

HELIN J.-C., SUPIOT A., TANGUY Y. (dir.), 2000, *La norme, la ville, la mer. Ecrits de Nantes pour le doyen Yves Prats*, Paris, MSH

HUCHETTE CORMIER L., VIVANT E., LARRUE C., 2018, «Renouveler la pédagogie en urbanisme par une démarche centrée sur les compétences » in C. Cohen, L. Devisme (dir), *L'architecture et l'urbanisme au miroir des formations, cahiers RAMAU n°9*, éditions de la Villette, pp. 136-149.

LATOURE B., 2006, *Changer de société. Refaire de la sociologie*, Paris, La Découverte

LATOURE B., 2012, *Enquête sur les formes d'existence. Une anthropologie des modernes*, Paris, La Découverte

LEPETIT B., 1999, *Carnet de croquis. Sur la connaissance historique*, Paris, Albin Michel

MAINGUENEAU D., 2010, « Analyse du discours et champ disciplinaire », *Questions de communication* [En ligne], 18 | mis en ligne le 01 décembre 2012, consulté le 07 juillet 2017.
URL : <http://questionsdecommunication.revues.org/422> ; DOI :
10.4000/questionsdecommunication.422

MERLIN P., 1991, *L'urbanisme*, Paris, PUF, 128p.

PASSERON, J.-C., REVEL, J. (2005), *Penser par cas*, Paris, EHESS

PINSON D., 2004, « Urban planning : an 'undisciplined' discipline? », in *Futures*, Vol. 36, n°4, pp. 503-513

PINSON G., 2009, *Gouverner la ville par projet, urbanisme et gouvernance des villes européennes*, Presses de Science Po, Paris, 418p.

PITTARD Y., JEGOUZO Y., 1980, *Le Droit de l'Urbanisme*, éditions Masson, Paris, 217 p.

POUYET, B., FREBAULT, J., 2006, *Renforcer les formations à l'urbanisme et à l'aménagement* ; rapport pour la DGUHC et la Direction de l'Enseignement Supérieur du Ministère de l'Éducation nationale, Paris, 284 p.

SCHERRER, F., 2010, « Le contrepoint des études urbaines et de l'urbanisme : ou comment se détacher de l'évidence de leur utilité sociale », *Tracés. Revue de Sciences humaines* [En ligne], #10 | 2010, mis en ligne le 30 novembre 2012.

TANGUY, Y., 2000, « Préface », in HELIN J.-C., SUPIOT A., TANGUY Y., *La norme, la ville, le mer*, Nantes, Maison des Sciences de l'Homme, 300 p.

THERY L., MASBOUNGI A., 2010, *La ville est une figure libre*, Parenthèses, Marseille, 128 p.